Image not found or type unknown

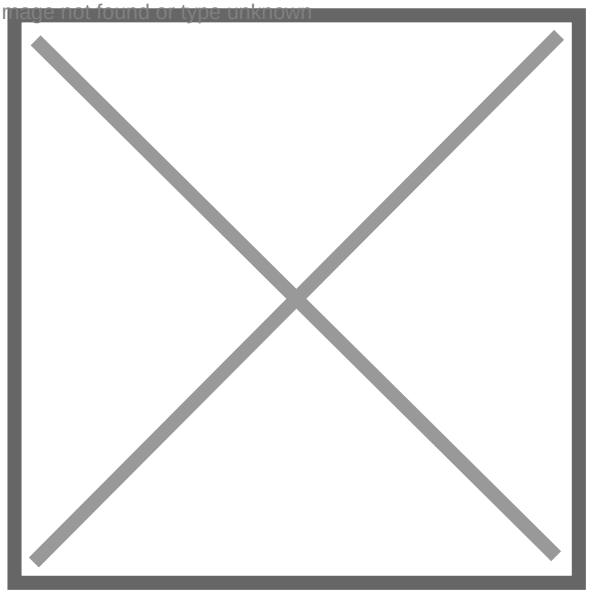

Sans nouvelle de l entreprise acompte verse délai depasse

Par **david bouz**, le **02/10/2014** à **19:41**

Bonjour j ai fait appel à une entreprise qui vend et fabrique des fenêtres depuis 40ans, j ai signer un bon de commande début mai 2014 avec acompte verser pour une livraison et pose de fenêtre et porte fenêtre , il est marque sur le bon, un délai de livraison de 10 semaines . (15juillet).J'ai relancé à plusieurs reprise par téléphone l'entreprise pour m envoyer le métreur, afin qu'il puisse fabriquer la commande , arrivant bientôt à terme du délai je l ai rappelle et il me dise que s' il m'envoye le métreur les fenêtres ne seront pas livrer avant octobre. Je leur ai envoyer une lettre avec accuser de réception pour leur demander l'acompte verse car rien ne bouge chez eux pas de commande lancer mais rien ne se passe. J' ai rappeler le commercial il y a 2jours ,il va voir avec son directeur mais pas de réponse.Le problème est que la porte fenêtre doit être viser sinon le vent l ouvre, je dois moi même faire les travaux de maçonnerie car la taille est plus grande c était bien j était en vacances mais plus maintenant .J' aimerais savoir si un texte de loi serait en ma faveur et que faire, merci d avance.

Par **moisse**, le **03/10/2014** à **09:39**

Bonjour,
Tout dépend de ce que vous voulez faire:
a) annulation : voir R114-1 code de la consommation et 1610 code civil
b) exiger la livraison: injonction de faire devant la juridiction compétente selon le montant : voir un lien ici :
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1787.xhtml

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés